Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120127-2012_B026-DE
Date de télétransmission : 03/02/2012
Date de réception préfecture : 03/02/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2012
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2012_B026

OBJET : Développement économique et Emploi - Commerce et artisanat - Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) de Saint Cannat - Lancement d'une étude de faisabilité

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(e)s :
BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

06_5_03

DGA Interventions Economiques, Insertion, Emploi et Formation
Direction des Interventions Economiques
Mission Commerce et Artisanat
KT

BUREAU DU 27 JANVIER 2012

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Thématique : Développement Economique et Emploi – Commerce et Artisanat

Objet : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) de Saint-Cannat – Lancement d'une étude de faisabilité
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La mise en place d'un FISAC nécessite d'effectuer au préalable une étude de faisabilité. Celle-ci permettra dans un premier temps, d'évaluer l'opportunité ou pas de mettre en place un tel dispositif sur la commune et dans un deuxième temps, de définir les actions nécessaires à mettre en œuvre en matière d'investissement et de fonctionnement.
Le budget global de l'étude est estimé à 30 000 € HT dont 15 000 € subventionnés par le FISAC.

Dans le cadre de ces compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a en charge, depuis le 20 juillet 2001, la mise en œuvre du dispositif Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) sur l'ensemble de son territoire.

La mise en place d'une opération collective concernant les communes de plus de 3 000 habitants se fait à partir d'un conventionnement entre différents partenaires (DIRECCTE, Communauté du Pays d'Aix, Commune, Association des commerçants, Chambres Consulaires) sur les actions choisies.

Ces actions consistent au financement de travaux d'aménagement urbain des communes et au financement d'actions de promotion du tissu commercial et artisanal.

La mise en œuvre d'un FISAC nécessite donc de définir au préalable les axes d'actions opportuns tant en matière de fonctionnement que d'investissement. La réalisation d'une étude, subventionnée par le FISAC, doit permettre de dégager ces axes de travail après concertation avec tous les partenaires concernés.

C'est dans ce cadre que la commune de Saint-Cannat a saisi la Communauté afin de lancer une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un FISAC.

Le montant de l'étude est estimé à 30 000 € HT soit 35 880 € TTC. Une subvention au titre du FISAC s'élevant jusqu'à 50 % du montant HT de l'étude pourra être versée à la CPA.

Cette dépense sera prélevée sur la ligne budgétaire 94-617 concernée par cette demande, qui présente une disponibilité suffisante.

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2001-A046 du Conseil Communautaire du 20 juillet 2001 définissant comme intérêt communautaire les études et mises en œuvre des procédures FISAC,
VU la délibération n°2009-A100 du Conseil Communautaire du 26 juin 2009 relative aux nouveaux taux d'intervention du FISAC,
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau Communautaire, et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à solliciter auprès du Secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services, une subvention en dépenses de fonctionnement au titre d'une étude de faisabilité préalable à la mise en œuvre d'un FISAC ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3F 94-617 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **DIRE** que la recette correspondante interviendra sur la ligne budgétaire 3F-94.

2012_B026

OBJET : Développement économique et Emploi - Commerce et artisanat - Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) de Saint Cannat - Lancement d'une étude de faisabilité

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI

03 FEV. 2012